

DÉCISION N^o : 2004-MC-0990

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 617558

DOSSIERS N^o : 22671 et 21037

Objet : 6095259 Canada Inc.
Technologies Rutter inc.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 1^{er} mars 2004;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense 6095259 Canada Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de ses actions ordinaires et options d'achat d'actions auprès des actionnaires de Technologies Rutter inc., en échange de leurs actions ordinaires et options d'achat d'actions dans le cadre d'une restructuration de capital, conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, 6095259 Canada Inc. devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 24 mars 2004.

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
Chef du Service du financement des
sociétés

KB/pg